



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le jeudi 14 novembre 2019 à 15h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes et Mario Perron.

Sont absents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, Chantale Boudrias, Johanne Di Cesare et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

526-11-19

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – FOURNITURE ET LIVRAISON  
D'UN (1) CAMION 10 ROUES DE DÉNEIGEMENT USAGÉ ET DE SES  
ACCESSOIRES – 2019TP27

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.2 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, après avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture et la livraison d'un (1) camion 10 roues de déneigement usagé et de ses accessoires;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi d'un contrat de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

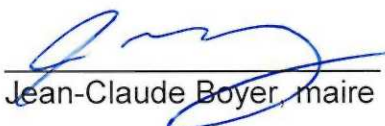
D'octroyer à l'entreprise Camions Wilfrid Lussier / 7167229, le contrat visant la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues de déneigement de marque STERLING (2003) modèle STE et de ses accessoires, au prix unitaire soumis, le tout aux conditions du contrat de vente daté du 6 novembre 2019 pour un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de division et assistante directrice des Services techniques aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1560-18 décrétant l'acquisition de véhicules, d'équipements accessoires et de machineries et un emprunt de 775 000 \$ (poste budgétaire 23-560-10-320). Le terme de remboursement de l'emprunt étant de dix (10) ans.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière